



Fonte du 13e mois dans le brut

Par Clementthibault1329

Bonjour,

Depuis 2008, je bénéficie d'une prime de 13eme mois versée en 2 parties : la moitié en juin et l'autre moitié en décembre.

Or, depuis octobre 2022, mon employeur a décidé d'englober ce 13e mois dans le brut. La ligne a désormais disparu et ne figure plus dans le bulletin de salaire, ce qui nous avait été notifié. Mais il avait été également précisé dans le courrier que le salaire de base s'en trouvait augmenter pour autant. Ma question est la suivante : je travaille 38h50 semaine et je gagne un peu moins de 1400e pourtant quand je regarde le Smic net 35h il est à 1397e. Pourtant c'est ce que je perçois, 13eme mois y compris. Est ce normal ? Ont ils le droit d'utiliser ce 13eme mois afin d'atteindre le smic?

Merci de votre retour.

Crdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'intégration du 13 eme mois ne doit pas modifier notablement votre total brut annuel.

Comparez donc la somme des montants annuels sur l'année.

Par Clementthibault1329

Bonjour

Et merci du retour.

Donc si l'employeur verse une prime de valeur de 2000e le salaire annuel reste quasi inchangé, et l'employeur reste dans la l'égalité ? Le constat est que l'on a perdu le 13e mois finalement.

Par yapasdequoi

Si le total annuel est le même, vous n'avez rien perdu.